

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 23/12/2021
ID : 059-215903923-20211214-D_213_2021-DE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021 : DELIBERATION N° 213

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎: 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le QUATORZE DECEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Dominique DELCROIX pouvoir à Arnaud DECAGNY
Nino CHIES pouvoir à Florence GALLAND
Emmanuel LOCOCCIOLO pouvoir à Bernadette MORIAME
Marc DANNEELS pouvoir à Boufeldja BOUNOUA
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Jeannine PAQUE
Sophie VILLETTE pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL
Guy DAUMERIES pouvoir à Michel WALLET
Inèle GARAH pouvoir à Rémy PAUVROS
Jean-Pierre ROMBEAUT pouvoir à Fabrice DE KEPPEL

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET : Ville - Réajustement de l'autorisation de programme n°49 - Patrimoine sportif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- l'article L.2311-3 relatif aux dotations budgétaires
- l'article R.2311-9 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du conseil municipal n°54 du 28 juin 2021 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°49 - Patrimoine sportif,

Vu la délibération du conseil municipal n°165 en date du 25 novembre 2021 relative au réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°49 - Patrimoine sportif,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 06 décembre 2021,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que cette procédure permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,

Considérant que cette procédure permet de mettre en œuvre la pluri annualité des investissements publics, en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers,

Considérant que cette autorisation de programme a été créée dans le cadre du plan de rénovation et d'entretien du patrimoine sportif de la ville,

Considérant que lors de sa séance du 25 novembre 2021, par délibération n°165 susvisée, l'assemblée délibérante a décidé le réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement comme suit :

N° Opération	Montant de l'AP par opération	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022
490202101 - Stade Jean Serra	1 851 000,00	1 341 431,00	509 569,00
Montant Total de l'AP	1 851 000,00	1 341 431,00	509 569,00

Il est proposé au conseil municipal de réévaluer les crédits de l'opération reprise ci-dessus et de créer la nouvelle opération suivante :

- 490202102 : réhabilitation du gymnase Mozin

N° Opération	Montant de l'AP par opération	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022	CREDITS DE PAIEMENTS 2023
490202101 Réhabilitation stade Jean Serra	1 913 000,00	1 341 431,00	571 569,00	
490202102 Réhabilitation gymnase Mozin	1 404 160,00		752 080,00	652 080,00
Montant Total de l'AP	3 317 160,00	1 341 431,00	1 323 649,00	652 080,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Vote** l'ajustement ci-dessous.
- **Vote** la création de l'opération ci-dessous.

N° Opération	Montant de l'AP par opération	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022	CREDITS DE PAIEMENTS 2023
490202101 Réhabilitation stade Jean Serra	1 913 000,00	1 341 431,00	571 569,00	
490202102 Réhabilitation gymnase Mozin	1 404 160,00		752 080,00	652 080,00
Montant Total de l'AP	3 317 160,00	1 341 431,00	1 323 649,00	652 080,00

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

